

COMPETITION NATIONALE TRUITE de la Fédération Française des Pêches Sportives.

Réunion technique TOULOUSE LE 15 MARS 2019

Présents : Jean-Pierre ROJO -DIAZ, Patrick ROJO DIAZ, Norbert LUMBRERAS, Eric ALLAMARGOT, Sylvie DHOLLANDE, Nicolas SURIN, Jean LUNARDELLI, Serge SUBERVILLE, Thierry TEULIE, Jean-Pierre CAUBET, Franck HERNANDEZ, ARMANET Sébastien, Sylviane PERRIN, Dominique PITON, Pascal RIONDET, Gérard REBONATO

Absent excusé (procuration) : Stéphane PAGES (Franck HERNANDEZ), Bruno CATALOGNE (Patrick ROJO DIAZ), Denis PUJOS (Eric ALLAMARGOT), Pierre VILLE(Sylvie DHOLLANDE), Pascal FARCY(Gérard REBONATO), Mickael N'GUYEN(Jean-Pierre CAUBET).

Ouverture de la séance par JP Rojo-Diaz qui exprime ses pensées suite aux derniers mails survenu suite à l'annulation de la manche en Charente. Expliquant qu'il fait au mieux et que tout ne peut-être parfait. Mais admet que ce n'est pas possible de recevoir de tel mail aussi invectif. Il explique que si il y a un mécontentement , il est joignable par telephone. Il souhaite que cela ne se renouvelle plus.

JP CAUBET explique en l'absence de son président excusé ses difficultés au sein du club pour ses pêcheurs et la pose des congés de ses pêcheurs. Il exprime un regret à l'égard de cette situation qui aurait pu être réglé par ne meilleure communication de l'annulation de la compétition. Que le mail de Manu Rojo Diaz aurait du intervenir au plus tôt et aurait éviter tous ses désagréments.

Patrick Rojo Diaz explique le pourquoi de ce décalage de date. Il énonce que le calendrier spinning avat été modifier et que le président de l'AAPPMA n'était pas au courant. Ce qui empêcher l'organisateur d'etre présent aux dates fixés. Et à demander de changer de dates pour etre présent pour l'organisation de cette compétition.

Eric Allamargot expose que le club no kill 33 avait une prédominance sur le CNT et Jp précisant que ce n'était pas le cas.

Dominique Piton – Nicolas Surin - Franck Hernandez interpellent sur le manque de communication sur ces faits et demande que les décisions soient prises dans un cadre plus large.

Gérard Rebonato exprime son mécontentement à propos des messages reçu sur la boite mail de la commission au douce Il explique que certains pêcheurs lui ont demandé de valider au plus tôt le calendrier pour la pose des congés. Que les dates étaient validés par les instances des AAPMA proposant l'organisation de ses compétitions. Malgré les différents aléas qu'il ne peut maîtriser venant de ceux-ci (AG fédération, calendrier autre compétition, ...)
Il déclare qu'a la fin de la saison après le mondial, il quittera ses fonctions de secrétaire.

Nicolas Surin demande la confirmation par les instances du CNT et des AAPMA la validation du calendrier et de prendre le temps avant de l'envoyer.

Jp rojo Diaz acquiesçant ses demandes mais expliquant qu'une plus grande implication soi faites de tous.

Celui-ci fait un retour sur l'AG de la FFPSed s'étant déroulé à Bourges :

1er point Jp précise que depuis la nouvelle configuration la truite prend sa place au sein de la FFPSed. Il précise que nous avons encore pour 2019 les 6000 euros pour le championnat du monde des clubs. Jp précisant que ceux-ci ne servent qu'a l'inscription des clubs aux championnats du monde. Il précise confirmé par Gérard que nous sommes les seuls à nous payer les frais de déplacements et d'hébergements pour ces championnats. Il apparaît que lors de la réunion des capitaines FFPSed ceux-ci sont resté interloqués de ces dires. Monsieur Quernec précisant que dans le futur ce se serait le cas pour les autres équipes au vu des contraintes budgétaires rencontrés par la FFPS.

Jp rappelle qu'il a pris la parole à deux fois pour énoncer la programmation des compétitions et les résultats ainsi que le palmarès du cnt truite. Confirmation par Gérard de ses différends points présent à l'AG de Bourges.

Norbert Lumbreras explique qu'après la multitude de rappel auprès de la trésorière, il vient de recevoir les comptes du CNT. Il précise que la fédération a attribuer 1000 euros en numéraires pour les faux frais mais qu'il attend un courrier de la fédération pour valider l'utilisation de ceux-ci pour les déposer sur son propre compte. Ceci afin d'éviter d'avoir des soucis de vol ou pertes à ses frais. (détournement de fond public)

Eric Allamargot propose que chaque pêcheur donne 5 euros pour le fonctionnement du CNT même si cela part d'une bonne intention. Jp et Norbert lui précise que dans le cadre légal ce n'est pas possible.
Il précise qu'il est en contact pour 2020 avec l'AAPMA de Argelès Gazost pour une compétition en 2020.

Suite de la réunion point sur le règlement : après l'AG de Bourges on nous a demandé de mettre notre règlement au profil de ceux de la FFPSed et de se conformer à certains points de règlement après sa validation à l'AG de Bourges. Travail en cours qui sera présenté aux président et comité directeur avant présentation aux pêcheurs.

Règlement qui se rapproche du règlement FIPSED.

Il apparaît que dans l'assemblée beaucoup de monde ne connaît pas le règlement truite.

Un autre point de l'AG de Bourges concerne l'examen d'arbitrage. Il apparaît que celui-ci va être mis à jour dans chaque comité technique de la FFPSed. On a envoyé un questionnaire de 45 questions sur la truite qui doit être validé par la commission arbitrage et règlement FFPSed.

Dans l'attente de la validation de cette mise à jour de cet examen, celui-ci sera proposé au sein du CNT. La particularité étant que chaque référent des différends comité sera tenu de le passer.

Point sur le calendrier, à ce jour les dates sont bien validés sauf pour la charente qui a été annulé et sauf cas de force majeure.

Gérard précise que la compétition à Boussan de mi juin est en 2eme catégorie et que cette compétition ne sera pas le top car cela été la première compétition validé.

Présentation de la proposition de qualification de l'équipe de France proposer au vu des retours des instances de la FFPS.

Voir proposition en annexe.

Jean-Pierre précise qu'il faudra voir pour la répartition de la subvention auprès de l'équipe de France pour 2020.

Proposition validé pour l'individuel à 99% des voix pour et 1 abstention.

Proposition championnat des clubs : numéro 1 validé par comité directeur et président : 16 voix pour et 4 contre plus 1 abstention. 4 premiers clubs qualifiés suivant classement national des clubs.

Point de discussion au sujet de la sanction posé à un pêcheur, les avis divergent au sein de l'assemblée.

Appliquons nous bien le règlement FFPSed, même si nous avons eu l'aval de celle-ci pour un rappel à l'ordre. La commission de discipline avait validé ce rappel à l'ordre et cette sanction de 10 pts en moins sur le classement 2019 pour celui-ci.

Proposition de pourvoir les postes du comité directeur vacants ou non présents. Election des personnes au comité directeur voir tableau en annexe à l'unanimité pour 2019.

Jp ROJO-DIAZ lève la séance et propose de prendre les prochaines décisions par mail concernant le fonctionnement du Comité directeur et de leurs fonctions, ainsi que des différents points à discuter.

Le 20/03/2019.
Gérard REBONATO
Secrétaire